

<p>DESCRIPTIF DE MODULE</p>	<p>Master HES-SO en Arts visuels</p> <p>HEAD – Genève</p> <p>Année académique : 2024 - 2025</p>
<p>Titre du module</p>	<p>Master Thesis 2 - projet</p>
<p>Filière(s)</p>	<p>Master Arts Visuels, toutes orientations</p>
<p>Type de module</p>	<p>Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.</p>
<p>Code</p>	<p>MT51.16</p>
<p>Crédits ECTS</p>	<p>15 ECTS</p>
<p>Compétences et objectifs d'apprentissage visés</p>	<p>Ce module de recherche, centré sur le travail personnel de l'étudiant-e-x et visant la finalisation d'un projet de diplôme pratique, est composé de situations de travail individuelles et/ou collectives.</p> <p><u>Compétences et objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Attester d'un haut niveau d'autonomie et d'exigence dans le développement d'un projet complexe. • Démontrer une réflexion et une pratique artistique autonome et singulière. • Savoir utiliser des techniques de manière expérimentale, dans une perspective multidisciplinaire. • Définir et adapter les techniques expérimentées au projet artistique. • Attester d'une méthodologie qui prenne en compte la nature complémentaire de la pratique et de la théorie, où le faire et la pensée se nourrissent mutuellement. • Savoir communiquer et valoriser son travail de manière adéquate, en fonction des interlocuteur-riche-x-s. • Maîtriser les spécificités relatives aux moyens d'exposition et de diffusion, afin de sélectionner et de développer les dispositifs adéquats pour son propre projet. • Être capable de penser et d'interroger les enjeux contemporains tout en affirmant une position personnelle. • Être capable de situer sa pratique, de manière critique et pertinente, dans un contexte social, culturel, économique et politique, ainsi que dans l'écosystème des mondes de l'art, aux niveaux national et international.

Modalités d'évaluation	<p>L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus du module. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>L'évaluation est exprimée par une appréciation « acquis » / « non acquis ». Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation	Aucune remédiation n'est possible.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une ou plusieurs des unités d'enseignement composant le module, l'ensemble du module doit être répété dès que possible.